[illegible] de la Chambre de Commerce [illegible] M. Lesellier fait pît [illegible] des manifestations de [illegible] seulement le tendemain, [illegible] fort malmené pour s'être [illegible] à la Chemerchal ! »

Le secret fut gardé ce matin à l'« Offi[illegible] » porte : « Rien d'indépendamment [illegible] et [illegible] ont produits le 24 juin 1907 » Toulouse. »

Agents décorés

Le « Journal officiel » de ce matin publie également un décret aux termes duquel des médailles d'or sont décernées aux fonctionnaires agents ci-après désignés qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement dans des circonstances particulièrement difficiles (Troubles du Midi) : Aschwaden, Dupin de Laforcade, Le Brix-Dorcet, commissaires spéciaux de police.

Guillaume, Madelaine, commissaires spéciaux adjoints.

Pouce, sous-brigadier; Grosset, inspecteur de la Sûreté.

Poursuites judiciaires

Bordeaux, 29 juin.

Une information judiciaire est ouverte à Lesparre, au vertu de l'article 123 du Code pénal, contre les organisateurs du mouvement viticole du Médoc, pour avoir préconisé la grève de l'impôt et la démission collective des municipalités.

A TOULOUSE

Toulouse, 29 juin.

Le conseil municipal de Toulouse a voté le vœu suivant :

« Le conseil municipal proteste énergiquement contre les arrestations de MM. Marcelin Albert et Ferrout, et de leurs codétenus, contre l'envoi de troupes et les charges et insultes qui en ont été la conséquence, et demande la mise en liberté immédiate des détenus et le retrait immédiat des troupes. »

Poursuites contre la C. G. T.

Paris, 29 juin.

Sur la plainte du général Picquart, ministre de la guerre, le parquet de la Seine vient d'ouvrir une information sur le manifeste publié par le comité interfédéral de la Confédération générale du travail, à l'occasion de la rébellion du 17e d'infanterie.

Le passage du manifeste incriminé est celui que nous avons reproduit jeudi dernier; le réquisitoire de M. Monnier, procureur de la République, vise les phrases où les auteurs se félicitent de la propagande antimilitariste qui a amené le 17e de ligne à donner l'exemple, en mettant la crosse en l'air. L'inculpation est celle d'injures à l'armée, délit prévu par les articles 24 et 47 de la loi de 1881 sur la presse.

Le réquisitoire est pris contre M. Lenclude, afficheur et tous autres, c'est-à-dire contre les membres du comité interfédéral qui déclarerait avoir signé l'affiche.

Le manifeste, en effet, porte comme unique signature : le Comité interfédéral. Ce comité, on le sait, se compose de 125 délégués environ, élus, soit par les fédérations de métiers, soit par les unions de syndicats.

L'instruction, confiée à M. Flory, devra donc tout d'abord établir quels sont les membres du comité qui ont eu connaissance du manifeste et ceux qui l'ont ignoré.

Un manifeste socialiste

Paris, 29 juin.

Voici un extrait du procès-verbal de la séance tenue hier par le groupe socialiste unitié :

Le groupe socialiste de la Chambre, réuni hier sous la présidence du citoyen Carlier, a décidé de rédiger un manifeste qui sera adressé aux populations méridionales soulevées par la crise viticole.

Les citoyens Aldy, Allard et Jaurès ont été désignés pour la rédaction de ce document, en collaboration avec les citoyens Louis Dubreuilh, Hélène et Lafargue, de la commission administrative.

Les vins français en Belgique

Bruxelles, 29 juin.

Une proposition vient d'être faite au gouvernement belge, sous la forme d'une question déposée par M. Carton de Wiart, député de Bruxelles. Il propose la suppression des droits qui frappent les vins à leur entrée en Belgique, et demande que le gouvernement belge obtienne, en compensation, la suppression des droits d'entrée sur le houblon belge en France.

Cette proposition est très bien accueillie en Belgique. Reste à savoir quel accueil elle trouvera chez nos planteurs de houblon.

A LA CHAMBRE

L'ordre du jour de confiance

Comment ont voté nos représentants

Les votes de nos représentants se sont répartis comme suit dans le scrutin sur l'ensemble de l'ordre du jour présenté par M. Beauquier, adopté par (chiffres rectifiés) 312 voix contre 212.

Nous. — Ont voté pour : MM. Pasqual, Thévore, Le Roy, Boisrotin, Dron et Guichard.

Ont voté contre : MM. Dastonfaine, Février, Goulaux, Cochin, Lemire, Plichon, Vandame, Ghesquière, Delory, Delcourt, Gondin, Grousseau, Mehu, Bourre et Selle.

Se sont abstenus : MM. Guillain et Delaune.

Pas-de-Calais. — Ont voté pour : MM. Rose, Delelis, Bar, Morel, Vallée.

Ont voté contre : MM. Taillandier, Basly, Lamendin, Dumesnoy.

S'est abstenu : M. Ribot.

M. Jonnart était absent.

L'ordre du jour de confiance a été voté par 312 voix contre 212.

La majorité se comprend que des membres républicains à savoir : une grande partie des radicaux-socialistes, la presque totalité des groupes de la gauche radicale, de la gauche démocratique, de l'union démocratique et de l'union républicaine, et six socialistes indépendants.

La minorité comprend 100 membres de la droite (monarchistes, action libérale, nationalistes), 52 socialistes unifiés, 6 socialistes indépendants, 24 progressistes et 30 radicaux-socialistes ou radicaux.

En dehors du président qui ne prend pas part aux scrutins, 31 membres se sont abstenus, dont 10 radicaux, 1 socialiste indépendant, 15 membres des autres groupes de gauche et 6 membres de droite.

32 membres étaient absents par congé.

LES SÉDITIONS MILITAIRES

L'affaire de Macon

(Nouveaux détails)

Macon, 29 juin.

Nous avons parlé sous le titre « Sédition militaire » d'une affaire aussi curieuse qu'étrange qui passionne en ce moment toute la région : on se souvient que trois arrestations ont été opérées. Un de nos confrères s'est entretenu avec M. Thomachot, négociant en vins à Uriage, père du caporal du 134e de ligne, compromis.

Mon fils, a-t-il dit, a beaucoup voyagé à l'étranger. Il a une passion pour les langues vivantes. Au mois d'août 1905, se trouvant à la station œnologique de Beaune (Côte-d'Or), il fit la connaissance et se lia particulièrement avec le baron Maxime de Manteufel, se disant sujet russe et parlant sept langues. Il l'amena ici à la campagne, chez nous, des relations s'établirent et des correspondances furent échangées entre mon fils et le baron.

Il y a quelque temps, mon fils m'annonça que le baron allait s'établir à Mâcon. Il y vint le 25 mai. Depuis ce jour, mon fils ne le quittait pas. Manteufel avait une telle influence sur lui que celui-ci était absolument hypnotisé par sa présence. Je lui fis des observations pour l'engager à cesser ces relations. Il s'y refusa. C'est alors que je prévins M. Lanoyrie, préfet de Mâcon, un ami de la famille, et le priai de faire son possible pour provoquer le départ de Mâcon de Manteufel. La police fut prévenue et l'on surveilla ses allées et venues. Vous savez le reste.

Mais je tiens, déclare le pauvre père, à ce que vous disiez bien comment les choses se sont passées et que c'est grâce à ma trouvaille, désirant mettre un garde la police contre des étrangers, que mon fils, qui se serait fait un scrupule d'un manquement au service, est maintenant en prison, par la faute de sa naïveté solennelle.

Mme Berthaud, 89, quai du Nord, à Mâcon, qui avait loué une chambre garnie au baron de Manteufel, a fait les déclarations suivantes :

Le 25 mai, un monsieur petit, portant lunettes, claudiquant légèrement, avec un soupçon de moustache, paraissant âgé de quarante à quarante-deux ans, vint me louer une chambre garnie au prix de trente francs par mois. Il s'inscrivit sur mon registre sous le nom de Charles de Manteufel, rentier, venant de Nice. Il me recevait que le caporal Thomachot, du 134e de ligne, à cinq heures du soir, et restait de longues heures en tête à tête avec lui.

Le 8 ou 10 juin vint demeurer avec lui un jeune homme de dix-huit ans, sujet autrichien, me dit le baron, se parlant pas français. Il se nommait Vassimiroff. Seul le caporal Thomachot venait les voir. Le baron recevait quelques lettres provenant toutes de l'étranger, notamment d'Autriche et de Russie.

Le 17 juin, en l'absence des étrangers, la police procéda à une perquisition dans la chambre. Lorsque le baron rentra le soir, il se montra furieux, monta dans sa chambre, brûla un certain nombre de papiers, se coucha et, le lendemain, me demanda l'adresse d'un avocat socialiste.

Je lui indiquai M. Rey. Il y alla et, en sortant de chez lui, il fut arrêté. Vassimiroff avait été arrêté l'avant-veille, dans la rue.

Le frère aîné du caporal Thomachot a déclaré :

Que mon frère soit un antimilitariste, oui, sans doute. Mais pas dans le genre d'Hervé. C'est en libertaire. Mais il ne saurait être question d'espionnage.

Quels documents, d'ailleurs, mon frère aurait-il pu fournir ? Je crois que le baron de Manteufel a voulu, le séchant riche, l'exploiter pour faire servir sa fortune à la cause anarchiste.

Mon frère n'a jamais fait de propagande antimilitariste. Il était au régiment depuis six mois et allait être nommé sergent, tant se conduite était bonne.

On a saisi, nous dit-il encore, vingt-sept lettres de mon frère. Elles se rapportent toutes aux idées libertaires. Ce sont des controverses philosophiques sur Tolstoï notamment. On a saisi aussi de nombreuses lettres du baron de Manteufel. Elles sont écrites en sept langues. Le juge d'instruction les a traduites à Paris pour les faire traduire. On ne peut encore dire, par conséquent, ce qu'elles renferment.

De plus, parmi les papiers saisis au domicile du baron, se trouvaient de nombreux journaux français relatant les incidents militaires du 17e et du 11e d'infanterie. Ces articles étaient soulignés d'une marque au crayon bleu.

Ont été entendus : MM. Dastonfaine, Février, Goulaux, Cochin, Lemire, Plichon, Vandame, Ghesquière, Delory, Delcourt, Gondin, Grousseau, Mehu, Bourre et Selle.

Se sont abstenus : MM. Guillain et Delaune.

Pas-de-Calais. — Ont voté pour : MM. Rose, Delelis, Bar, Morel, Vallée.

Ont voté contre : MM. Taillandier, Basly, Lamendin, Dumesnoy.

S'est abstenu : M. Ribot.

M. Jonnart était absent.

L'ordre du jour de confiance a été voté par 312 voix contre 212.

La majorité se comprend que des membres républicains à savoir : une grande partie des radicaux-socialistes, la presque totalité des groupes de la gauche radicale, de la gauche démocratique, de l'union démocratique et de l'union républicaine, et six socialistes indépendants.

La minorité comprend 100 membres de la droite (monarchistes, action libérale, nationalistes), 52 socialistes unifiés, 6 socialistes indépendants, 24 progressistes et 30 radicaux-socialistes ou radicaux.

En dehors du président qui ne prend pas part aux scrutins, 31 membres se sont abstenus, dont 10 radicaux, 1 socialiste indépendant, 15 membres des autres groupes de gauche et 6 membres de droite.

32 membres étaient absents par congé.

LES SÉDITIONS MILITAIRES

L'affaire de Macon

(Nouveaux détails)

Macon, 29 juin.

Nous avons parlé sous le titre « Sédition militaire » d'une affaire aussi curieuse qu'étrange qui passionne en ce moment toute la région : on se souvient que trois arrestations ont été opérées. Un de nos confrères s'est entretenu avec M. Thomachot, négociant en vins à Uriage, père du caporal du 134e de ligne, compromis.

Mon fils, a-t-il dit, a beaucoup voyagé à l'étranger. Il a une passion pour les langues vivantes. Au mois d'août 1905, se trouvant à la station œnologique de Beaune (Côte-d'Or), il fit la connaissance et se lia particulièrement avec le baron Maxime de Manteufel, se disant sujet russe et parlant sept langues. Il l'amena ici à la campagne, chez nous, des relations s'établirent et des correspondances furent échangées entre mon fils et le baron.

Il y a quelque temps, mon fils m'annonça que le baron allait s'établir à Mâcon. Il y vint le 25 mai. Depuis ce jour, mon fils ne le quittait pas. Manteufel avait une telle influence sur lui que celui-ci était absolument hypnotisé par sa présence. Je lui fis des observations pour l'engager à cesser ces relations. Il s'y refusa. C'est alors que je prévins M. Lanoyrie, préfet de Mâcon, un ami de la famille, et le priai de faire son possible pour provoquer le départ de Mâcon de Manteufel. La police fut prévenue et l'on surveilla ses allées et venues. Vous savez le reste.

Mais je tiens, déclare le pauvre père, à ce que vous disiez bien comment les choses se sont passées et que c'est grâce à ma trouvaille, désirant mettre un garde la police contre des étrangers, que mon fils, qui se serait fait un scrupule d'un manquement au service, est maintenant en prison, par la faute de sa naïveté solennelle.

Mme Berthaud, 89, quai du Nord, à Mâcon, qui avait loué une chambre garnie au baron de Manteufel, a fait les déclarations suivantes :

Le 25 mai, un monsieur petit, portant lunettes, claudiquant légèrement, avec un soupçon de moustache, paraissant âgé de quarante à quarante-deux ans, vint me louer une chambre garnie au prix de trente francs par mois. Il s'inscrivit sur mon registre sous le nom de Charles de Manteufel, rentier, venant de Nice. Il me recevait que le caporal Thomachot, du 134e de ligne, à cinq heures du soir, et restait de longues heures en tête à tête avec lui.

Le 8 ou 10 juin vint demeurer avec lui un jeune homme de dix-huit ans, sujet autrichien, me dit le baron, se parlant pas français. Il se nommait Vassimiroff. Seul le caporal Thomachot venait les voir. Le baron recevait quelques lettres provenant toutes de l'étranger, notamment d'Autriche et de Russie.

Le 17 juin, en l'absence des étrangers, la police procéda à une perquisition dans la chambre. Lorsque le baron rentra le soir, il se montra furieux, monta dans sa chambre, brûla un certain nombre de papiers, se coucha et, le lendemain, me demanda l'adresse d'un avocat socialiste.

Je lui indiquai M. Rey. Il y alla et, en sortant de chez lui, il fut arrêté. Vassimiroff avait été arrêté l'avant-veille, dans la rue.

Le frère aîné du caporal Thomachot a déclaré :

Que mon frère soit un antimilitariste, oui, sans doute. Mais pas dans le genre d'Hervé. C'est en libertaire. Mais il ne saurait être question d'espionnage.

Quels documents, d'ailleurs, mon frère aurait-il pu fournir ? Je crois que le baron de Manteufel a voulu, le sachant riche, l'exploiter pour faire servir sa fortune à la cause anarchiste.

Mon frère n'a jamais fait de propagande antimilitariste. Il était au régiment depuis six mois et allait être nommé sergent, tant sa conduite était bonne.

On a saisi, nous dit-il encore, vingt-sept lettres de mon frère. Elles se rapportent toutes aux idées libertaires. Ce sont des controverses philosophiques sur Tolstoï notamment. On a saisi aussi de nombreuses lettres du baron de Manteufel. Elles sont écrites en sept langues. Le juge d'instruction les a traduites à Paris pour les faire traduire. On ne peut encore dire, par conséquent, ce qu'elles renferment.

De plus, parmi les papiers saisis au domicile du baron, se trouvaient de nombreux journaux français relatant les incidents militaires du 17e et du 11e d'infanterie. Ces articles étaient soulignés d'une marque au crayon bleu.

INFORMATIONS DIVERSES

Les distinctions honorifiques

Paris, 29 juin. — On de nos confrères parisiens annonce que le Gouvernement a décidé de renvoyer la publication de toutes les promotions ou nominations de la Légion d'honneur, du Mérite agricole et le mouvement des palmes académiques, jusqu'après les élections des Conseils généraux. Seules, les croix militaires seront publiées.

L'« ogresse » n'a pas empoisonné le jeune Bavouzet

Paris, 29 juin. — On se souvient que les viscères prélevés lors de l'autopsie du petit Bavouzet, fils du bûcheron de Chambon, avaient été envoyés, sur l'ordre du parquet de Châteauroux, au laboratoire de toxicologie, à Paris, pour y être analysés. M. Ogier, directeur de ce laboratoire, vient de faire connaître le résultat de l'analyse : il est absolument négatif. Le jeune Bavouzet n'a donc pas été empoisonné. De leur côté, les docteurs Thoinot et Socquet, médecins légistes, commis à la demande de Me Henri Robert, défenseur de Jeanne Weber, se livrent actuellement à des expériences dans le but d'établir les causes exactes du décès du l'enfant. Ces praticiens nous diront si, oui ou non, celle que les débitants de la contrée continuent à appeler l'« ogresse » a pu causer le décès de chétif petit être confié à ses soins. L'instruction, momentanément interrompue, ne sera reprise que lorsque les médecine légistes auront déposé leur rapport. Me Henri Robert se rendra alors à Châteauroux pour y assister au clinique. Jeanne Weber continue à protester avec énergie de son innocence.

Un mari assomme sa femme et tente de se suicider

Paris, 29 juin. — Un hôtelier, M. Manèphe, 17, rue du Petit-Pont, au cours d'une querelle avec sa femme, a frappé cette dernière de plusieurs coups de marteau à la tête. Quand il vit sa victime étendue à son pieds, sans connaissance, le meurtrier prit un revolver et tenta de se faire justice en se logeant une balle dans la tête. Le commissaire de police, appelé pour procéder aux constatations, a fait transporter les deux blessés à l'Hôtel-Dieu. L'état de Mme Manèphe paraît désespéré. La blessure du mari ne met pas ses jours en danger. On croit pouvoir attribuer ce drame à la jalousie.

Condamné à mort

Chaumont, 29 juin. — La cour d'assises de la Haute-Marne a jugé un nommé Michel Seigler, vannier ambulant, âgé de vingt et un ans, qui s'est rendu coupable d'assassinat dans des circonstances particulièrement odieuses.

Le 27 avril dernier, Seigler pénétrait à Auberive (Haute-Marne), dans la voiture des époux Modeste, forains, et en l'absence du mari, dérobait une cinquantaine de francs et quelques effets. La femme Modeste intervenant, le priait de lui rendre les objets volés ; la concubine de Seigler, nommée Joséphine Muller, intercédait à son tour en faveur de la femme Modeste et menaçait son amant de la dénoncer à la gendarmerie. Seigler, entendant cette menace, frappa Joséphine Muller d'un coup de couteau ; l'arme sectionna la carotide et pénétra jusqu'à la colonne vertébrale. La victime mourut sur le coup.

Au cours de l'instruction, Seigler a observé une attitude des plus cyniques, allant jusqu'à menacer tous les témoins d'une implacable vengeance.

Le jury a répondu affirmativement à toutes les questions et a été muet sur les circonstances atténuantes. Seigler a été en conséquence condamné à mort. L'assassin s'est évanoui au prononcé du jugement.

Réserviste antimilitariste

Châtellerault, 29 juin. — Un réservisle de 32e d'infanterie, nommé Copias, qui était en service de campagne, a jeté son fusil à terre et tint des propos antimilitaristes. Son lieutenant arriva à le calmer et il fut conduit au quartier. Mais furieux d'aller en prison, il frappa le capitaine adjudant-major. Un adjudant intervint. Le soldat le roua de coups. Un corps-à-corps s'ensuivit et tous deux tombèrent. Des hommes du poste arrivèrent; Copias furieux les frappa, mais ils arrivèrent à les séparer et le réserviste fut enfin mis en cellule.

Un poulet qui parle

Londres, 29 juin. — On télégraphie de Washington à l'« Evening Standard » que le président Roosevelt a reçu en présent un poulet qui parle. Un cultivateur de la Californie l'a élevé pendant dix ans, il a cru en devoir faire cadeau au chef de l'Etat. Ce poulet descend à la sixième génération du croisement d'une pintade et d'un perroquet. La vérité aura force à reconnaître que son répertoire est peu varié ; il sait dire : bonjour, tabac et... un juron.

POLITIQUE RÉGIONALE

Demande et réponse

Nous lisons, sous ce titre, dans le « Travailleur » :

A une demande adressée par la section socialiste de Pont-de-Nieppe, voici la réponse que nous devons faire :

1° Un membre du Parti ne peut faire de la propagande que pour le candidat du Parti.

2° Le citoyen Desmoge, conseiller municipal de Lille, actuellement domicilié à Bailleul, n'appartient plus au Parti Socialiste.

Ligue radicale et radicale-socialiste de Lille

La *Solidarité* (section de Fives et Saint-Maurice) invite ses membres à l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 1er juillet, à 8 heures du soir, au siège de la section : 75, rue Pierre-Legrand. Ordre du jour : 1. Procès-verbal. — 2. Correspondance. — 3. Élections cantonales : Présentation de candidat. En raison de l'importance de la réunion, le président compte sur la présence de tous les membres.

LA RÉGION

Ceux qui poussent à l'émigration

Une enquête à Roubaix

La préfecture du Nord avait que de nombreux industriels et commerçants roubaisiens s'étonnaient beaucoup ces temps derniers que de nombreux ouvriers appartenant plus particulièrement à la fabrique textile, quittaient leur ville natale pour aller en Amérique, à Paterson et Lawrence (Canada), notamment, fonder de chimériques fortunes.

Si cette émigration était un réel danger pour l'importante cité roubaisienne qui voyait disparaître ses meilleurs ouvriers, emportant avec eux les secrets de son industrie, elle avait aussi d'autres conséquences fâcheuses pour le budget du département qui était assez sensiblement augmenté par les frais de nombreux rapatriements d'émigrés trompés dans leurs espérances.

Un tel état de choses ne pouvait subsister. Ému de cette situation, M. le préfet en informa M. Chenry, procureur de la République, qui, à son tour, chargea M. Delatel, juge d'instruction, d'ouvrir une enquête.

L'honorable magistrat n'a pas eu de peine à soulever le voile mystérieux qui entourait cette affaire et à connaître les motifs de cet étonnante émigration. C'est ainsi qu'il a découvert que des personnages, non munis des autorisations nécessaires, et stimulés par l'appât d'alléchantes primes, enjoyaient chaque semaine de nombreuses recrues sur le nouveau continent.

Six personnes sont actuellement mêlées à cette affaire. Ce sont : Gustave D..., professeur de langues, domicilié rue Colbert, correspondant de la « Red Star Line », d'Anvers ; Jules R..., rue des Fossés, correspondant de la « Cunard Line » ; Albert Q..., sujet belge, négociant en journaux, rue du Mouvaux, correspondant de la « Red Star Line » ; Jean-Baptiste W..., cabaretier, rue de l'Epeule, correspondant de la « Royal Mail Steamer Carbotto », d'Anvers, de la « Red Star Line » ; D..., cabaretier, Grande-Place ; Jules R..., de Tourcoing, correspondant de la « Red Star Line ». Des perquisitions ont été faites à leur domicile, mais on ignore jusqu'ici quel en a été le résultat.

M. Delatel, qui poursuit activement son enquête, a entendu avant-hier quelques-uns de ces personnages.

Tous prétendent qu'ils ne s'occupaient point d'émigration, mais se chargeaient simplement de mettre les futurs émigrants en relations avec la compagnie de navigation chargée de leur transport en Amérique. Ils touchaient pour cette besogne une somme de 25 francs par tête. Les inculpés, coupables d'avoir exercé leur profession sans autorisation ministérielle et dont les actes tombent sous le coup de la loi du 18 juillet 1860, seront de nouveau entendus prochainement.

LES CHIENS ENRAGÉS

On a abattu mercredi, à coups de fusil, à Ferrière-la-Gesade, un épagneul blanc et feu, venu de Louvroil, qui avait mordu une dizaine de chiens. Il a été autopsié et reconnu atteint de la rage. Un autre chien enragé a été tué à La Longueville. Une femme de Rousies, qu'il avait mordue, il y a quelques jours, a été dirigée, vendredi, sur l'Institut Pasteur de Lille. La circulation des chiens est interdite, pendant deux mois, dans les communes contaminées.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

A Pérenchies

La section des Conférences républicaines populaires de Pérenchies avait organisé samedi dernier une réunion et avait fait appel au concours de M. Albert Delassé, avocat au barreau de Lille. Vers neuf heures, la séance fut ouverte par M. Rembry, le dévoué délégué de la section qui présenta le conférencier aux cent cinquante auditeurs venus pour l'entendre traiter le sujet choisi : « La législation des accidents de travail. » M. Delassé, après avoir remercié le président des trop élogieuses paroles qu'il lui a adressées, aborda le vif de son sujet. Il montra en peu de mots que loin de s'être péniblement du sort des ouvriers, ainsi que le lui reprochait dans un tonnerre de accord réactionnaires et révolutionnaires, la République avait accompli une œuvre considérable dans le domaine social. A ce moment, bien que la conférence ne fût pas contradictoire, un socialiste interrompit l'orateur en niant cette œuvre : « Assurément, moins ainsi, grande applaudissements des assistants, plusieurs des conquêtes sociales menées à bonne fin pour le plus grand bien de la classe ouvrière. Puis, avec une précision et une science juridique remarquable, le conférencier expliqua le fonctionnement de la loi de 1898 sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et les nombreuses améliorations qui y ont été apportées, tendant une fois encore, M. Delassé fut sous le charme de sa parole éloquente son auditoire enthousiasmé qui, lorsqu'il eut terminé, ne lui ménagea pas les applaudissements. Avant de se séparer, M. le président de la section de Pérenchies se fit l'interprète de l'unanimité des auditeurs pour féliciter et remercier M. Delassé et la séance fut levée vers dix heures et demie.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

VIOLENCES

Sallaumines. — Pour un motif futile, les frères Louis et François Cappaert, 29 et 25 ans, tous deux mineurs demeurant chemin de Noyelles, en arrivèrent aux mains avec un nommé Louis Dumarcy, 35 ans, mineur, Provisoirement.

Lesdons (Somme) : 6. — Après une discussion survenue à l'estaminet Desruelles, les nommés Augustin Crédeur, 21 ans, et Charles Duquesnoy, 21 ans, mineurs, se sont porté réciproquement des coups. Procès-verbal.

A Rainbaucourt. — En jouant avec son couteau dans la cour de la scierie Mes. Florent Demagnancourt, qui était pris de boisson, a grièvement blessé à la main droite son camarade Eugène Duquesne, âgé de 17 ans.

INCENDIES

Auchy-les-La-Bassée. — Quatre meules de paille, établies sur le territoire d'Auchy-les-La-Bassée, près du chemin conduisant à Haisnes, se sont brûlées. M. Victor Martin, cultivateur, est de la perte des flammes lundi vers 10 h. à du soir. Perte : 300 francs ; il y a assurance.

Labourse. — Lundi vers cinq heures de l'après-midi, plusieurs enfants jouaient avec des allumettes près d'une meule de paille et y ont mis le feu par mégarde. Cette meule, formée de 4.000 kilos de paille, appartenait à M. Pelle-Jean, cultivateur, rue du Marais. La perte est évaluée à 150 francs. Pas d'assurances.

A Wormhoudt. — Un incendie qui s'est déclaré chez M. Henri Sergent, se bâtissant de bâtiment, a détruit un vieux bâtiment se trouvant. Les dégâts ne sont pas importants.

VOLS

Givenchy-les-La-Bassée. — La gendarmerie de Lambrin a ouvert une enquête au sujet d'un certain nombre de petits vols qui ont été commis à Givenchy et à Violaine dans la nuit du 19 au 20, au préjudice d'ouvriers de ferme qui, malheureusement, n'ont pas pu, hélas, retrouvé les vêtements des ouvriers qui y étaient cachés et a enlevé plusieurs montres et plusieurs portemonnaies.

Flesselles-Mortagne. — Pendant l'absence de M. Edouard Gilbert, un malfiteur a cambriolé son habitation et a volé argent d'une somme de 700 francs renfermée dans une garde-robe, placée dans la chambre à coucher.

A Péria. — On a volé nuitamment chez Mme veuve Leclerq, rabaretière près du pont de la Scarpe, trente-deux lapins. Avant de commettre ce vol, les malfaiteurs avaient jeté au chien de garde une boulette qui l'avait à moitié empoisonné.

A Rosendaël. — Des voleurs se sont introduits dans la gare de Rosendaël et ont enlevé une caisse renfermant des chaussures.

A Anzin. — Jules Langrand, 41 ans, sans profession ni domicile, poursuivi par le Parquet de Bethune pour abus de confiance, a été écroué.

DIVERS

A Isel-les-Esperchin. — On a trouvé pendu dans sa cour le sieur Auguste Frany, âgé de 80 ans.

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Killem. — Nous apprenons les fiançailles de M. Anatole Decoussick, instituteur, avec Mlle Marie Vermersch. Nos sincères félicitations aux deux familles.

DEUIL

A Cambrai. — Mercredi soir, à onze heures, est mort M. Eugène Verdez, architecte-voyer de la ville de Cambrai. M. Verdez, qui était né à Douai, avait 41 ans. Il était à la tête des services d'architecture et de voirie de Cambrai depuis le mois de mars 1894. C'était un homme républicain. Ses obsèques, purement civiles, ont eu lieu samedi après-midi. Une foule considérable a suivi son cercueil. La ville a tenu à lui faire les mêmes funérailles que nagaère à M. Alain Leroy, le regretté secrétaire en chef de la mairie. La musique municipale figurait et jouait aux obsèques.

Voici l'ordre du cortège : en tête, les couronnes des sociétés, les couronnes des employés communaux, les délégations des sociétés, les différents services de la ville, la musique municipale, la couronne de la municipalité et du Conseil municipal, le char funèbre, la famille, la municipalité, l'assemblée communale, les nombreux amis du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Berset, sénateur-maire ; Carrez, capitaine de territorialité ; Leleng, le plus ancien des employés du service de M. Verdez ; Duthoit, le plus ancien des chefs de services municipaux.

Au cimetière, M. Paul Berset a pris la parole au nom de la municipalité et du Conseil municipal, et M. Leleng, au nom des employés. Voici le discours de M. Berset :

Monsieur,

La mairie vient de subir en six mois deux épreuves bien cruelles. Après avoir vu prématurément mourir son secrétaire en chef, elle a vu brusquement disparaître son architecte-voyer.

Il serait inutile de dire que, depuis des mois, M. Verdez était atteint d'un mal qui le fait parfois trop souffrir, pour qu'il en pût méconnaître l'extrême gravité. Mais son courage ne fut pas intéressé, et le 27 Leroy, puisqu'il ne voulut pas abandonner sa tâche, poussait encore jusqu'à son dernier souffle à la tête de ses services, et puisqu'il a fallu le brusque agression de la mort pour l'arrêter à ses travaux.

Quel bel exemple de fidélité au devoir nous ont légué, en s'en allant, ces deux serviteurs de la ville ! Et comme il convient, Messieurs, que nous sachions nous inspirer à nous-mêmes le grand leçon qui sort de leurs deux tombes !

M. Eugène Verdez était né le 27 juin 1863, à Douai. Après de fortes études au lycée de cette ville, il entra aux Beaux-Arts, où son passage fut marqué par de brillants succès.

Architecte diplômé depuis 1888, et d'abord inspecteur au service d'architecture de la ville de Paris, il obtint, le 1er mars 1894, la succession de M. Vérel, comme architecte-voyer de la ville de Cambrai.

Il prit donc la direction de nos services d'architecture et de voirie, à une époque où, par suite du développement, une véritable métamorphose s'opérait dans la cité. Il devinait désormais d'accommoder d'anciens édifices aux besoins nouveaux d'une ville qui s'agrandissait de jour en jour. Alors que les simples particuliers apprécient une émulation et bouillir à peur le cité rajeunie, l'administration municipale se devait à elle-même de ne reculer devant aucun sacrifice pour entreprendre non seulement les restaurations et reconstructions, mais aussi les créations qui s'imposaient.

M. Verdez s'est acquitté en architecte fidèle et en homme de goût, de la besogne lourde et complexe qui fut la sienne pendant trois ans. Secondé par des collaborateurs dévoués, il a pu, en ses vues, mais payant toujours et partout de sa personne, se marchandant si son temps ni sa peine. M. Verdez a marqué son passage par des travaux qui font honneur à son talent et à sa rapide connaissance de toutes les ressources de son métier.

Je ne donnerai pas ici le liste de ces travaux, mais je veux du moins rappeler le construction de notre nouveau collège de garçons, que M. le Recteur était récemment encore parmi les plus beaux collèges, et qui fut si difficile à édifier en raison de l'instabilité du sol sur lequel on dut l'établir.

Lors de l'inauguration, qui eut lieu en octobre 1906, M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, accepta à M. Verdez les palmes académiques, et eut raison de lui dire, en les lui remettant, « qu'il avait fait ce collège non seulement avec son talent, mais aussi avec tout son cœur ».

Je tiens à signaler encore que c'est à lui qu'on devait la construction de la première partie du groupe scolaire de la rue Paul-Bert, et qu'il venait d'entreprendre la 2e partie de ce groupe quand la mort l'a frappé.

M. Verdez était capitaine de la territorial d'infanterie, et il avait à cœur de remplir avec conscience, en vrai patriote, sa mission d'officier. Républicain ardent et convaincu, il n'a pas cru devoir faire de politique, mais il fut un excellent citoyen, toujours soucieux de ses devoirs envers la patrie, la République et sa ville d'adoption.

La municipalité perd en lui un précieux collaborateur, qu'elle employait au chef de service d'hygiène et bon, et beaucoup de Cambrésiens un ami sincère.

Il laisse une veuve, une toute petite fille, un père, trois frères chers entre lesquels se partagent si fidèle affection. Nous prenons une part très grande au deuil qui frappe si cruellement toute sa famille, à laquelle vont, en ce triste jour, nos condoléances émues et notre douloureuse sympathie.

TRIBUNE SCOLAIRE

Les élections au Conseil départemental de la Seine

Les anciens conseillers qui ont démissionné pour protester contre la révocation de M. Nègre se représentent aux suffrages de leurs collègues.

Ces messieurs, au cours des réunions dans lesquelles ils exposent leur programme, ne cachent pas leur qualité de syndiqués, mais ils se défendent de toute compromission avec la Confédération du Travail. Aujourd'hui qu'il s'agit de conquérir l'électeur, leur syndicalisme se fait modeste, convenable et doux. Il n'est plus question, comme en 1905, « d'entrer dans les Bourses du Travail, d'appartenir à la Confédération du Travail », d'assigner au syndicat cet objet orgueilleux de « se préparer à constituer les cadres des futures organisations autonomes auxquelles l'Etat remettra le soin d'assurer sous son contrôle et sous leur contrôle réciproque (des syndicats) les services progressivement socialisés. » Non. En période électorale, le syndicat d'instituteurs est un groupement anodin, et socialiste, ni antimilitariste, pas beaucoup plus qu'ans « amicale ». L'électeur est prié de ne pas confondre : syndicat ne veut pas dire confédération.

La tactique serait habile et la vérité se laissait toujours mettre sous le boisseau. Malheureusement pour les candidats syndicalistes, un de leurs concurrents qui fièrement arbore une étiquette tout à fait opposée à la leur ne les avait confondus dans une réunion tenue avant-hier. M. Fournier — s'est le nom de ce bon maître — écrit sur cette réunion :

Candidat moi-même pour la 2e circonscription (6e, 7e, et 8e arrondissement), j'assistais à cette réunion, qui fut très mouvementée.

Les conseillers sortants, qui sont de nouveaux candidats, se refusent énergiquement à laisser porter la question sur le terrain syndical. Ils ne s'y sentent pas à l'aise.

Tous sont syndiqués, et s'ils sont réélus, la presse syndicaliste va pousser des cris de triomphe.

Mais ils prétendent n'avoir aucun lien avec la C. G. T. (Confédération générale du Travail).

Or, ce soir, j'ai présenté aux électeurs assem-

12

MARJOLAINE

PAR

Georges SPITZMULLER

Bientôt, on perçut un bruit de pas assez bruyants.

— Ce sont eux, dit l'aubergiste. Ils ne sont pas en retard.

Le bruit se rapprochait, avec des réparations d'étrangers.

Parfois, l'écho l'amplifiait en roulements de tonnerre.

A d'autres moments, il arrivait net, distinct, comme atténué suivant la sonorité des cavités où il se produisait.

Puis, deux ombres énormes, fantastiques, se projetèrent sur le fond du souterrain, en un grossissement de lanterne magique.

Elles étaient produites par les silhouettes de Miséries et de Mégot, tous deux enveloppés de longs manteaux sombres. On les voyait maintenant descendre par un escalier taillé à main d'homme, presque à pic, dans les couches calcaires.

Le Vieux-Polonais suivait le comte à distance respectueuse.

— Ah ! ah ! dit ce dernier sur un ton joyeux, s'approchant, on est vrai. Bien... Bonsoir, Coule-Toujours. Bonsoir, les poulettes !

Comme autrefois, d'Orgilly, tous trois répondirent avec ensemble :

— Bonsoir, chef !

— Ça va, le petit commerce ?

— Ma foi, dit l'aubergiste, nous avons apporté ce que nous avons pu. On fera au moins deux voyages, ce soir, en comptant ce qu'il y avait déjà ici

— Parfait. Nous imitons les bonnes maisons. Nous étendons notre chiffre d'affaires.

— C'est ainsi que se constituent les grosses fortunes, déclare Mégot.

— Rien de nouveau ? demande Miséries à son complice.

— Rien, chef... Ah ! si pourtant... Une trouvaille...

— Quoi donc ?

— Tantôt, deux personnes sont entrées à l'auberge en passant. Une vieille dame qui avait sans doute besoin de se reposer, et une jeune fille... Jolie, par exemple, la jeune fille ! Du reste, juger-en...

— Comment ?

— Elles ont oublié chez moi ce petit porte-cartes en maroquin... En fait de cartes, l'objet contient deux photographies. Voici.

— Voyons, dit Raymond en prenant le porte-cartes des mains de Coule-Toujours.

Il l'ouvrit, curieux, et aussitôt poussa une exclamation de stupeur.

Ce qu'il apercevait était inouï, inimaginable.

Sa